

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
27 JUIN 2019

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

OBJET

**Plan de formation 2019 à  
destination des agents de  
la Ville**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 juin 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 28 juin 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 juin 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents:**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Madame BURGER, Madame AZRA, Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Monsieur HAÏAT, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

\*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 19 F 03

**Avaient donné procuration:**

Monsieur LETARD à Madame GUYARD  
Monsieur MERCIER à Monsieur OPHELE  
Madame DORET à Madame LESUEUR  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER  
Monsieur COUTANT à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame DILLARD à Monsieur VENUS  
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL  
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI  
Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Madame LESGOURGUES à Monsieur CADOT  
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

**Etait absent:**

Monsieur MITAIS

**Secrétaire de séance:**

Monsieur AGNES

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20190627-19-F-12-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2019  
Date de réception préfecture : 28/06/2019

**OBJET** : PLAN DE FORMATION 2019 A DESTINATION DES AGENTS DE LA VILLE

**RAPPORTEUR** : Madame NICOLAS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La présente délibération est proposé en application de l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale telle que modifiée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

La formation accompagne et prépare les évolutions individuelles et collectives des agents de la collectivité. Par le développement des compétences qu'elle permet, elle contribue à améliorer la qualité du service rendu à la population et à renforcer l'efficacité de l'action municipale.

Parmi les objectifs prioritaires du plan de formation 2019 figurent :

- L'accompagnement de la fusion de communes
- La poursuite de la mise en œuvre du Document Unique de l'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- L'accompagnement des encadrants.

Ces propositions d'actions pourront pendant l'année 2019 faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents et de l'évolution de l'organisation.

En complément de la cotisation de 0,9 % de la masse salariale obligatoirement versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), le budget formation proposé pour l'année 2019 est de 77 000 € ; réparti entre les domaines de formation suivants :

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Formations métiers :                 | 15 800 € |
| Formations relatives aux logiciels : | 14 000 € |
| Formations transversales :           | 17 200 € |
| Formations en hygiène et sécurité :  | 30 000 € |

Lors de la séance du 27 juin 2019, le Comité technique a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de formation 2019 et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

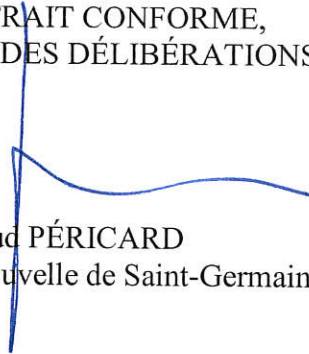
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

APPROUVE le plan de formation 2019 et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye